Envoyé en préfecture le 17/08/2023
Reçu en préfecture le 17/08/2023
Publié le
ID : 074-217400589-20230802-DEL202308037-DE

Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de THONON-LES-BAINS
Canton d'EVIAN-LES-BAINS
Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE

LA CHAPELLE D'ABONDANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

SEANCE DU 2 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux août, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald DAVID-CRUZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 27 juillet 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 13 *Ayant donné pouvoir : 1*
Présents : 11 *Votants : 12*
Pour : 12 *Contre : 0* *Abstention : 0*

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérald, M. VUILLOUD Gilbert, M. BOVARD Jean-Marie, M. LEBRASSEUR Fabrice, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. BLANC Didier, M. CATTANEO Thierry, M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, M. GRILLET-AUBERT Jacques, M.GUFFROY François-Maxime, M. MECCA Jean-Louis.

Etaient excusés : Mme CREPY-BANFIN Audrey, M. Nicolas TRINCAZ.

Etaient absents : /

Monsieur Fabrice LEBRASSEUR a été nommé secrétaire.

Délibération 2023-08-037 : ADMINISTRATION GENERALE – Finances

DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DE LA CANTINE ET DU PERISCOLAIRE

Vu la nécessité de proposer aux parents d'élève un service cantine et périscolaire.

Vu l'avis de la commission enfance, scolaire du 3 juillet 2023

Monsieur le Maire informe que les tarifs des années scolaires précédentes :

TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE	2021/2022	2022/2023
Prix du repas	5,30 €	5,75 €
Prix du repas domiciliés Hors Commune	5,90 €	6,45 €
Prix du repas (inscription de J-8 au jour J)	8,00 €	10,00 €
Prix du repas si non prévenu	16,00 €	17,50 €
Prix du repas personnel et extérieur	6,00 €	6,50 €

Envoyé en préfecture le 17/08/2023
Reçu en préfecture le 17/08/2023
Publié le
ID : 074-217400589-20230802-DEL202308037-DE

TARIFICATION PERISCOLAIRE

	2021/2022	2022/2023
Prix ½ heure midi (13 H 20/13 H 50)	1,80 €	1,90 €
Prix ½ heure midi (13 H 20/13H 50) domiciliés Hors Commune	1,80 €	1,90 €
Prix heure (toute heure commencée est due)	3,20 €	3,50 €
Prix heure (toute heure commencée est due) domiciliés Hors Commune	3,50 €	3,80 €

Monsieur le Maire dit qu'il ne souhaite pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire et propose les mêmes tarifs :

TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE

Prix du repas	5,75 €
Prix du repas domiciliés Hors Commune	6,45 €
Prix du repas (inscription de J-8 au jour J)	10,00 €
Prix du repas si non prévenu	17,50 €
Prix du repas personnel et extérieur	6,50 €

Monsieur le Maire dit que certains enfants n'ont pas de goûter et propose d'augmenter le tarif de la première heure de l'après-midi et de fournir le goûter. Il souhaite aussi facilité la garde des enfants et proposer le périscolaire à partir de 7h00 :

TARIFICATION PERISCOLAIRE

Prix ½ heure matin (07 H00 / 07 H30) et midi (13 H 20/13 H 50)	1,80 €
Prix ½ heure matin (07 H00 / 07 H30) et midi (13 H 20/13H 50) domiciliés Hors Commune	1,90 €
Prix heure 16h30 à 17h30 (toute heure commencée est due)	4,10 €
Prix heure 16h30 à 17h30(toute heure commencée est due) Hors Commune	4.40 €
Prix heure 17h30 à 18h30 (toute heure commencée est due)	3,50 €
Prix heure 17h30 à 18h30(toute heure commencée est due) Hors Commune	3,80 €
Prix ½ heure dépassement	1.80 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

APPOUVE à partir de l'année scolaire 2023/2024 les tarifs des services cantine scolaire et périscolaire comme suit :

TARIFICATION PERISCOLAIRE

Prix du repas	5,75 €
Prix du repas domiciliés Hors Commune	6,45 €
Prix du repas (inscription de J-8 au jour J)	10,00 €
Prix du repas si non prévenu	17,50 €
Prix du repas personnel et extérieur	6,50 €

TARIFICATION PERISCOLAIRE

Prix ½ heure matin (07 H00 / 07 H30) et midi (13 H 20/13 H 50)	1,80 €
Prix ½ heure matin (07 H00 / 07 H30) et midi (13 H 20/13H 50) domiciliés Hors Commune	1,90 €
Prix heure 16h30 à 17h30 (toute heure commencée est due)	4,10 €
Prix heure 16h30 à 17h30(toute heure commencée est due) Hors Commune	4.40 €
Prix heure 17h30 à 18h30 (toute heure commencée est due)	3,50 €
Prix heure 17h30 à 18h30(toute heure commencée est due) Hors Commune	3,80 €
Prix ½ heure dépassement	1,80 €

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à La Chapelle d'Abondance, le 10 août 2023.

Le secrétaire,
Fabrice LEBRASSEUR

MAIRIE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
DCM 2023-08-037

Monsieur le Maire,
Gérald DAVID-CRUZ